



Dossier de presse

Commission indépendante chargée de faire la lumière sur la mort de Roger Nzoï Wilhelm

Lausanne, le 10 novembre 2023

Contenu :

1. Lettre d'accompagnement
2. Communiqué de presse
3. Description du cas Roger Nzoï Wilhelm
4. Historique et démarche de la commission
5. Déclarations de presse (en langue originale et éventuellement traduites)
6. Images

Contact : nzoycoordination@gmail.com

1. Lettre d'accompagnement

Chères et chers représentant·es des médias, Mesdames, Messieurs,

Nous nous adressons à vous pour attirer l'attention sur l'homicide de Roger Nzoy Wilhelm et sur le procès y relatif. Le Ministère public du canton de Vaud veut classer l'affaire. Les rapports scientifiques de notre commission indépendante ainsi que le film de l'organisation de recherche scientifique *Border Forensics*, présentés lors de la conférence de presse du 10 novembre 2023, mettent en évidence de nombreuses incohérences et questions sans réponse.

Le 30 août 2021, Roger Wilhelm, un Zurichois de 38 ans, a été abattu par un agent de police à la gare de Morges. La suite de cet incident tragique est aussi choquante qu'inquiétante : Roger Wilhelm a été laissé couché sur le ventre pendant six minutes et demie, sans que les quatre policières/policiers présents ne lui prodiguent les premiers soins. Néanmoins, le 10 octobre 2023, le Ministère public du canton de Vaud a annoncé qu'il avait l'intention de classer la procédure pour homicide et de ne pas entrer en matière concernant l'omission de prêter secours, donc de ne pas porter l'affaire devant la justice.

La Suisse ne dispose pas d'une institution indépendante pour enquêter sur les cas de violence policière. À l'occasion de l'affaire Roger Nzoy Wilhelm, une commission indépendante de la société civile réunissant des scientifiques renommé·es a été créée. Cette « Commission indépendante pour l'établissement de la vérité sur la mort de Roger Nzoy Wilhelm », composée d'expert·es dans les domaines de la médecine, de la psychologie, du droit et des sciences sociales, s'est fixé pour objectif d'enquêter sur les circonstances médicales, juridiques et socio-politiques de ce décès.

Dans ce dossier de presse, vous trouverez le communiqué de presse, des informations sur le décès de Roger Nzoy Wilhelm et sur le travail de la Commission, ainsi qu'une transcription des déclarations publiques faites par les membres de la Commission lors de la conférence de presse du 10 novembre à Lausanne. De même, des photos de Wilhelm sont jointes.

Nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'État et de notre société d'enquêter sur ce décès de manière indépendante, efficace et complète afin d'impulser les changements nécessaires et d'éviter d'autres décès. Nous vous demandons donc instamment de porter attention à ce cas et à ses nombreuses implications sociales afin de fournir au public les informations nécessaires.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et pour tout entretien. Nous vous remercions de votre attention et de votre soutien sur cette question importante.

Avec nos meilleures salutations

La Commission indépendante pour l'établissement de la vérité sur la mort de Roger Nzoy Wilhelm

2. Communiqué de presse : La Commission indépendante et Border Forensics critiquent le ministère public dans l'affaire de l'homicide de Roger Nzoy Wilhelm et publient des preuves ignorées

Lausanne, le 10.11.2023

Le Zurichois Roger Wilhelm, âgé de 38 ans, a été abattu par un policier le 30 août 2021 à la gare de Morges. Wilhelm a été laissé sur le ventre pendant six minutes et demie, sans que les autres policiers impliqués ne lui prodiguent les premiers soins. Malgré cela, le 10 octobre 2023, le Ministère public du canton de Vaud a annoncé qu'il ne poursuivrait ni l'homicide ni l'omission de prêter secours.

La Suisse ne dispose pas d'une institution indépendante pour enquêter sur les incidents de violence policière, c'est pourquoi un examen et une enquête indépendants de la société civile sur ce cas de décès s'avèrent urgents. Une commission indépendante composée de scientifiques issus des domaines de la médecine, de la psychologie, du droit et des sciences sociales ainsi que l'organisation de recherche scientifique *Border Forensics* examinent désormais le cas eux-mêmes. Les résultats provisoires de ces recherches ont été présentés aujourd'hui à Lausanne en présence d'Evelyn Wilhelm et de l'avocat M^e Ludovic Tirelli, chargé de l'affaire. Ces travaux montrent que la décision du Ministère public doit être remise en question de toute urgence.

Elio Panese, membre de l'équipe de recherche *Border Forensics*, a reconstitué à la seconde près le déroulement de l'homicide à Morges au moyen d'un film. Ce film montre que Roger Wilhelm est resté au sol menotté pendant six minutes et demie alors qu'il avait une blessure par balle dans le dos et qu'il n'a pas fait d'autres mouvements que de respirer. Cela prouve que les policières/policiers impliqués ont négligé de prendre les mesures de sauvetage et de réanimation vitales. Le Dr Martin Herrmann, qui fait partie des experts médicaux de la commission (spécialiste FMH en chirurgie générale et traumatologie), a confirmé dans son analyse que les mesures de premiers secours nécessaires n'avaient pas été prises, bien que Roger Wilhelm, allongé sur le ventre, ne représentait aucune menace pour les policières/policiers et qu'il effectuait encore des mouvements respiratoires. La question à clarifier devant le tribunal est la suivante : la vie de Roger Wilhelm aurait-elle pu être sauvée par des mesures de premiers secours immédiates prises par la police ?

Udo Rauchfleisch, professeur émérite de psychologie clinique et membre de la commission, a rédigé un rapport basé sur des dossiers psychiatriques, des entretiens avec des proches, des déclarations de témoins et des séquences vidéo de l'homicide de Roger Wilhelm. Selon ce rapport, la police vaudoise a été appelée pour venir en aide à un homme Noir qui présentait des symptômes de psychose. Selon l'expertise du Prof. Rauchfleisch, Roger Wilhelm n'était en aucune manière et à aucun moment agressif, mais il était stressé et aurait eu besoin d'une aide psychologique. Au lieu d'apporter leur aide, les quatre policières/policiers ont accru le stress psychologique de Roger Wilhelm. Celui-ci a été considéré comme une menace et a finalement été abattu. C'est pourquoi une autre question décisive se pose, qui doit être clarifiée devant le tribunal : le comportement des policières/policiers était-il adéquat et l'utilisation d'armes à feu était-elle nécessaire et conforme à la loi ?

La mort de Roger Wilhelm doit être replacée dans le contexte d'autres homicides de personnes Noires par la police en Suisse. Dans le cas de Mike Ben Peter, décédé le 28 février 2018 à la

suite d'une intervention policière, le procureur chargé de l'enquête, qui gère également le cas de Roger Nzoy Wilhelm, a demandé à la surprise générale l'acquittement des policiers impliqués lors du procès. M^e Brigitte Lembwadio Kanyama, membre du groupe juridique de la Commission, a sévèrement critiqué le traitement des décès survenus à la suite d'interventions policières dans le canton de Vaud. Dans tous les cas, les personnes tuées étaient des personnes Noires. L'avocat M^e Philipp Stolkin, membre du groupe juridique de la Commission, a souligné que le ministère public devrait être en mesure de mener son enquête indépendamment de la couleur de peau de la victime et du fait qu'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction soit employée par une entité de droit public.

Selon un autre membre du groupe de la commission, le juriste David Mühlemann, du point de vue des droits humains, le ministère public est tenu d'enquêter de manière indépendante, efficace et complète sur de tels décès exceptionnels : « Ce qui est en jeu, ce n'est rien de moins que la confiance du public dans le monopole de la violence de l'État. » En voulant classer l'affaire, le ministère public empêche la possibilité d'une enquête conforme aux droits humains. C'est pourquoi la Commission demande instamment au Ministère public vaudois d'ouvrir une enquête sur l'affaire Roger Nzoy Wilhelm et de porter l'affaire devant le tribunal.

Liste des intervenants

M^e Ludovic Tirelli, avocat

Elio Panese, Border Forensics

M^e Brigitte Lembwadio, avocate

Lic. en droit Philip Stolkin, avocat

Maïna Aerni, juriste

David Mühlemann, juriste

Yosina Koster, juriste

Dr Martin Hermann, chirurgien

Prof. ém. Udo Rauchfleisch, psychologue

Evelyn Wilhelm, plaignante et sœur de Roger Nzoy Wilhelm

Vous trouverez plus d'informations sur : <https://nzoycommission.org/>

Contact : nzoycoordination@gmail.com

3. Description du cas Roger Nzoy Wilhelm

Roger Nzoy Wilhelm se distinguait par son caractère aimable et serviable, sa profonde religiosité et sa créativité. Il faisait souvent de la musique, écrivait des textes de chansons et entretenait des relations étroites avec un large groupe d'amis et de connaissances à Zurich. De plus, Nzoy s'engageait activement à la Streetchurch, une église réformée de Zurich, et s'apprêtait à relever un nouveau défi professionnel dans les soins aux personnes âgées.

Le 30.08.2021, il a pris le train de Zurich à Genève. Sur le chemin du retour, il est descendu à Morges. Là, il s'est rendu sur une voie ferrée à côté de trains désaffectés pour prier. La police vaudoise a reçu un appel d'urgence pour venir en aide à un homme qui ne semblait pas se sentir bien. Une personne qui lui a parlé à la gare de Morges peu avant l'arrivée de la police a déclaré qu'il n'était en aucun cas agressif. Les procès-verbaux de la police indiquent qu'il était clair pour toutes les personnes interrogées que Roger Wilhelm avait un comportement anxieux et confus et qu'il se trouvait en détresse psychologique. Il avait besoin d'aide.

La mort de Roger Wilhelm s'inscrit dans la lignée des incidents de violence massive – parfois mortelle – à l'encontre de personnes racisées en Suisse. Rien que dans le canton de Vaud, Hervé Mandundu, Mike Ben Peter et Lamin Fatty sont décédés ces dernières années suite à des interventions policières. Dans aucun de ces cas d'homicides de personnes Noires, les agents de police impliqués n'ont été condamnés. La famille et les amis de Roger Wilhelm ont chargé l'avocat M^e Ludovic Tirelli de porter plainte contre les policières et policiers impliqués pour homicide et omission de prêter secours. Le Ministère public du canton de Vaud, qui était chargé de l'affaire Roger Nzoy Wilhelm, a l'intention de rendre une ordonnance de non-lieu dans cette affaire. Le Ministère public est compétent pour enquêter sur les cas de violences policières, bien qu'il existe une forte interdépendance entre ces deux institutions.

Le procureur en charge de l'affaire a également mené l'enquête dans le cas de Mike Ben Peter, décédé le 28 février 2018 à la suite d'une intervention policière. Dans cette affaire, il a demandé – en tant que procureur – l'acquittement des policiers impliqués devant le tribunal. Dans le cas de Roger Nzoy Wilhelm, il a annoncé le 10 octobre 2023 vouloir clore l'enquête sur l'accusation d'homicide et ne pas entrer en matière sur l'omission de prêter secours. Dans ce contexte, il se réfère uniquement aux articles 319 et suivants du Code de procédure pénale (CPP), sans fournir d'informations supplémentaires ni d'explications. Cet article de loi stipule qu'un procureur peut mettre fin à une procédure si les éléments constitutifs de l'infraction ne sont pas réunis ou si des faits justificatifs empêchent de retenir une infraction contre le prévenu. Or, ce n'est pas le cas dans l'affaire Wilhelm, car de nombreuses questions restent en suspens, telles que : le comportement des policières et policiers était-il adéquat ? L'usage d'armes à feu était-il nécessaire et conforme à la loi ? La vie de Roger Wilhelm aurait-elle pu être sauvée par des mesures de premiers secours immédiates prises par la police ? Quel est le lien entre ce cas et d'autres cas d'homicides commis par la police ? Pourquoi le traitement juridique des cas d'homicide par la police s'avère-t-il si difficile ? Quel rôle jouent la racialisation et d'autres inégalités sociales dans le déroulé des interventions policières d'une part et dans le traitement juridique et le jugement des cas d'autre part ?

4. Historique et démarche de la commission

La Commission indépendante chargée de faire la lumière sur la mort de Roger Nzoy Wilhelm examine de manière approfondie la procédure juridique et policière, les dossiers d'enquête et les preuves judiciaires y afférentes, et les analyse afin d'établir, le cas échéant, des contre-expertises. Elle observe le processus juridique et compare le cas Roger Wilhelm à d'autres cas de décès. La commission travaille bénévolement.

Elle est composée de spécialistes issus notamment des domaines du droit, de la médecine, de la psychologie et des sciences sociales. La commission estime qu'il est urgent de faire toute la lumière sur ces décès et de mettre en place un contrôle de l'action de la police par la société civile.

Les objectifs de la Commission peuvent être résumés en quatre points :

1. L'élucidation complète des circonstances qui ont conduit à la mort de Roger Nzoy Wilhelm à la gare de Morges le 30 août 2021.
2. L'examen complet de la procédure policière et juridique, des dossiers d'enquête et de l'administration des preuves par la justice. Il s'agit de déterminer si l'enquête a satisfait aux exigences pénales en matière de procédure pour les enquêtes sur les décès, ou dans quelle mesure l'enquête a été déficiente : comment la scène a-t-elle été sécurisée ? Les témoins ont-ils été correctement interrogés ou ont-ils subi des pressions ? Comment s'est déroulé l'examen médico-légal ?
3. Il s'agit d'examiner si l'enquête sur le cas de Roger Nzoy répond aux exigences des droits humains pour une enquête efficace et indépendante en cas de décès exceptionnel et quels sont les obstacles structurels à l'élucidation des exactions policières.
4. La mise en perspective des circonstances qui ont conduit à la mort de Roger Nzoy Wilhelm dans le contexte historique et social en Suisse.

La Commission indépendante s'inspire de la Commission internationale indépendante pour l'établissement de la vérité sur la mort d'Oury Jalloh. Oury Jalloh a été battu et brûlé par la police dans la prison de Dessau. La commission n'a pas seulement révélé de graves lacunes dans le traitement de l'affaire Oury Jalloh, mais a également dévoilé une discrimination systématique, une dissimulation d'indices par la police et le parquet, ainsi que d'autres homicides commis par la police dans le même commissariat.

La commission indépendante d'expertes espère contribuer par son travail à la prévention d'autres homicides. La commission soutiendra l'affaire jusqu'à ce qu'elle soit éclaircie, si nécessaire jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

5. Déclarations à la presse (en langue originale et en traduction le cas échéant)

Elio Panese, Border Forensics

Border Forensics mène depuis plusieurs mois une enquête sur la mort de Roger ‘Nzoy’ Wilhelm. En croisant les éléments de preuve auxquels nous avons eu accès et en mobilisant des méthodes d’analyse spatiale, visuelle et temporelle, nous élaborons une reconstitution précise et vérifiable des faits ayant mené à sa mort le 30 août 2021.

Alors que notre enquête est toujours en cours, nous publions des éléments d’analyse préliminaires sur les événements survenus entre le moment où Roger ‘Nzoy’ Wilhelm reçoit un troisième et dernier tir, et le moment où un massage cardiaque lui est prodigué par un infirmier témoin de la scène. Notre analyse démontre qu’alors que Roger ‘Nzoy’ Wilhelm était étendu sur le sol et blessé par balle, les agents de police présents sur la scène ont priorisé des manipulations de sécurité – tel qu’un menottage et différentes fouilles de sécurité – pendant près de 6 minutes 30 plutôt que d’effectuer des mesures de sauvetage et de réanimation.

Tous les éléments de notre analyse sont visibles dans une vidéo que nous présentons aujourd’hui et qui sera remise au Ministère public du Canton de Vaud.

Afin de poursuivre notre enquête sur l’ensemble des événements ayant mené à la mort de Roger ‘Nzoy’ Wilhelm, il est nécessaire que le Ministère public du Canton de Vaud verse au dossier tous les moyens de preuves utiles et manquants.

Martin Herrmann, Dr méd. spécialiste FMH en chirurgie générale

Les 4 agents présents sur place n’ont entrepris aucune mesure de sauvetage et de réanimation durant au moins 4 min 30, alors que la personne étendue a effectué des mouvements respiratoires et du tronc, sans constituer de menace. Ils n’ont pas effectué les mesures de premiers secours dans des délais nécessaires.

Udo Rauchfleisch, Prof. em. für Klinische Psychologie Universität Basel

Allen befragten Personen war aufgrund des verwirrten, ängstlichen Verhaltens von Roger Nzoy Wilhelm klar, dass er psychisch krank war. Als der Zeuge vor Ort mit ihm alleine gesprochen hat, war er ruhig und in keiner Weise aggressiv. Dadurch, dass sich ihm dann 4 Polizist:innen näherten, geriet Roger Nzoy Wilhelm in Panik.

Es ist eine Grundregel für den Umgang mit psychisch kranken, psychotischen Personen, dass eine Konfrontation mit mehreren Personen unbedingt vermieden werden muss und sich nur eine Person dem Kranken nähern und beruhigend auf ihn einwirken soll. Wären die Polizist:innen so vorgegangen, wäre die Situation nicht eskaliert.

(Traduction) Udo Rauchfleisch, professeur émérite de psychologie clinique, Université de Bâle

Toutes les personnes interrogées ont compris, en raison du comportement confus et anxieux de Roger Nzoy Wilhelm, qu’il souffrait d’une maladie psychique. Lorsque le témoin sur place lui a parlé seul, il était calme et pas du tout agressif. Lorsque quatre policiers se sont approchés de lui, Roger Nzoy Wilhelm a paniqué.

Une règle de base pour aborder les personnes souffrant d’une maladie psychique et les personnes psychotiques est qu’il faut absolument éviter la confrontation avec plusieurs personnes, et qu’une seule personne doit s’approcher du malade et le rassurer. Si les policiers avaient agi de la sorte, la situation n’aurait pas dégénéré.

M^e Brigitte Lembwadio Kanyama, avocate

Notre pays interdit encore les statistiques ethniques, comme cela est pratiqué aux États-Unis par exemple. Ainsi, seules les couvertures médiatiques et quelques données récoltées par les associations permettent de parvenir à cette conclusion ; depuis environ 10 ans, la Suisse romande (et le Canton de Vaud en particulier) connaît plusieurs décès de personnes à la suite d'interventions des forces de l'ordre et force est de constater que dans près de 100% des cas, les personnes décédées soient des Afrodescendants racisés.

Dans tous les cas connus, les avocats des parties plaignantes rapportent des enquêtes menées sans conviction par les autorités compétentes. Des propositions de preuves rejetées arbitrairement. Comme si l'allégorique balance de la justice était d'emblée, penchée d'un certain côté.

Si cela s'avère exact, il y a lieu sérieusement de s'en inquiéter sachant que les précautions d'usage et la proportionnalité prônées par les règlements de police sont valables pour toutes les interventions, quelques que soient l'origine ou même les antécédents de la personne concernée.

Les membres de cette Commission ont trouvé qu'il est urgemment important et nécessaire que la mort de Roger Wilhelm ne soit pas un énième cas où la justice est faite d'avancer, sans se préoccuper des éléments de faits qui permettent de diriger autrement l'enquête.

Lic. iur. Philip Stolkin, Rechtsanwalt

Nach einem Todesfall bedarf es einer klaren und vollständigen Untersuchung. Wir setzen voraus, dass die Staatsanwaltschaft Waadt unabhängig von der Hautfarbe des Opfers und dem öffentlich-rechtlichen Anstellungsverhältnis des Täters in der Lage ist, ihre Untersuchung durchzuführen.

Die vorschnelle Einstellung und Nichtanhandnahme des Verfahrens indes beunruhigt uns sehr. Und lässt erhebliche Zweifel an einer rechtsstaatlich korrekten Untersuchung aufkommen. Ungute Beispiele im Fall Mike Ben Peter sind bis in die Deutschschweiz vorgedrungen und beunruhigen uns erheblich.

(Traduction) Lic. en droit Philip Stolkin, avocat

Après un décès, une enquête claire et complète est nécessaire. Nous présupposons que le Ministère public vaudois est en mesure de mener son enquête, indépendamment de la couleur de peau de la victime et du fait que l'auteur soit employé par une entité de droit public.

Nous sommes toutefois très inquiets du classement et de la non-entrée en matière prématurés dans cette affaire. Cela fait naître de sérieux doutes quant à la conformité de l'enquête avec l'État de droit. Les exemples malheureux de l'affaire Mike Ben Peter sont parvenus jusqu'en Suisse alémanique et nous inquiètent fortement.

David Mühlemann, Jurist

Für einen Rechtsstaat gibt es nichts Schlimmeres, als wenn ein fürsorgebedürftiger Mensch in seinen Händen zu Tode kommt. Wie wir heute mehrfach betont haben, muss der Tod von Roger Nzoy Wilhelm vollständig aufgeklärt werden. Die Untersuchung muss sich gemäss dem Europäischen Gerichtshof für Menschenrechte auf eine gründliche, objektive und unparteiische Analyse aller relevanten Elemente stützen. Hierzu gehört insbesondere auch die Tatrekonstruktion von *Border Forensics*, die wir heute gesehen haben. Untersucht werden müssen auch strukturelle Faktoren oder Muster in der Polizeiarbeit, die zum Todesfall beigetragen haben könnten.

Es geht dabei auch darum, künftige ähnliche Todesfälle zu verhindern. Dieser Fall muss deshalb zwingend öffentlich verhandelt und aufgeklärt werden. Auf dem Spiel steht nichts weniger als das Vertrauen der Öffentlichkeit in das Gewaltmonopol des Staates.

(Traduction) David Mühlemann, juriste

Pour un État de droit, il n'y a rien de pire que la mort d'une personne nécessitant une assistance entre ses mains. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises aujourd'hui, la mort de Roger Nzoy Wilhelm doit faire l'objet d'une enquête complète. Selon la Cour européenne des droits de l'homme, l'enquête doit se fonder sur une analyse approfondie, objective et impartiale de tous les éléments pertinents. Cela inclut notamment la reconstitution par Border Forensics, que nous avons vue aujourd'hui. Les facteurs structurels ou les modèles dans le travail de la police qui pourraient avoir contribué au décès doivent également être examinés.

Il s'agit également de prévenir de futurs décès similaires. Il est donc impératif que cette affaire soit jugée et éclaircie publiquement. Ce qui est en jeu, ce n'est rien de moins que la confiance du public dans le monopole de la violence de l'État.

6. Images Roger Nzoy Wilhelm

